

Image not found or type unknown



## Desistement en cassation pour le défendeur

Par **dubar nicole**, le **23/03/2018** à **21:19**

suite à un refus de la caisse primaire d assurance maladie pour des séries de transports, je suis allée en CRA puis au TASS où j ai eu gain de cause. Mais la CPAM va en cassation. Est ce que moi le défendeur, je peux me désister pour éviter beaucoup de frais et beaucoup de soucis ?  
ou suis je obligée de prendre un avocat pour me défendre?  
ou y a t il une autre solution?  
merçi de votre aide